

Commune de Quinson

PLAN LOCAL D'URBANISME



Liste des Emplacements Réservés

Document n°4.1.3

Prescription du PLU : DCM du 28 mai 2014

Arrêt du PLU : DCM du 17 septembre 2018


Approbation du PLU : DCM du 4 juin 2019



Les Emplacements Réservés (ER) identifiés aux plans graphiques :

Les Emplacements Réservés sont repérés sur les plans conformément à la légende auxquels s'appliquent les dispositions du code de l'urbanisme et autres législations et réglementations en vigueur les concernant. La construction est interdite sur ces terrains, bâtis ou non.

Les bénéficiaires de ces dispositions sont les collectivités publiques ou les titulaires de services publics pour l'aménagement de voirie, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts.

<i>Intitulé</i>	<i>Exemple de représentation graphique</i>
<i>Emplacements Réservés définis par l'article R151-34 du code de l'urbanisme</i>	

Le droit de délaissement : le propriétaire d'un terrain situé en Emplacement Réservé ou grevé d'une servitude peut mettre en œuvre son droit de délaissement, dans les conditions et délais prévus aux articles L152-2, L311-2 ou L424-1 du code de l'urbanisme.

La liste des Emplacements Réservés (ER) :

N° de l'ER	Objet	Bénéficiaire	Emprise ou plateforme
1	Parc préhistorique	Département	19200 m ²
2	Déviations de la RD11 et RD15 quartier Ste Anne	Département	6500 m ²
3	Aire naturelle de stationnement et accès centre-ville	Commune	2660 m ²
4	Aménagement de l'espace public (incorporation dans le domaine public communal d'un espace public existant)	Commune	95 m ²
5	Aménagement de l'espace public (incorporation dans le domaine public communal d'un espace public existant)	Commune	40 m ²
6	Création de voie	Commune	4 m
7	Création de voirie quartier Ste Anne	Commune	4 m

8	Création de voie Ste Anne « chemin des Guillennes »	Commune	8 m
9	Aménagement d'un chemin piéton d'accès au Lac	Commune	2 m
10	Extension du cimetière	Commune	946 m ²
11	Recalibrage de la RD15	Département	15 138 m ²
12	Aménagement de la RD11 – création d'accotements	Département	11 331 m ²
13	Aménagement de la RD311 – création d'accotement	Département	910 m ²
14	Espaces publics, équipements publics et logements, dont logements locatifs sociaux	Commune	11230 m ²

*